ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Institut français des relations internationales

Question écrite n° 34730

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'Institut français des relations internationales (IFRI). Créé en 1979, l'IFRI est un centre de recherche et de débat sur les questions internationales. L'année passée, l'IFRI a dû supporter une réduction importante et brutale des subventions étatiques (- 24 % par rapport à 2002), ce qui freine ses interventions et son efficacité. Il est opportun de rappeler l'importance du rôle joué par cet institut, notamment en ce qu'il contribue à élaborer les idées et propositions permettant d'accroître l'influence de la France dans le monde. Il souhaiterait savoir quel est son sentiment à ce sujet, et de quelle manière il entend intervenir pour apporter une aide financière adéquate à l'IFRI, lui permettant de fonctionner pleinement et de remplir correctement les missions qui lui sont imparties.

Texte de la réponse

L'Institut français des relations internationales (IFRI) est, à côté des centres de recherche universitaires comme le centre d'études et de recherches internationales de l'Institut d'études politiques de Paris, un élément important dans la réflexion et l'autonomie du débat public sur les affaires internationales en France. Comme pour les autres organisations comparables, une régulation budgétaire a été appliquée en 2003 à la subvention de l'IFRI inscrite au budget des services du Premier ministre. Pour sa part, le ministère des affaires étrangères a maintenu en 2003 le niveau de ses aides à l'IFRI. Il s'agit de subventions spécifiques apportées à des activités particulières de l'IFRI, principalement celles de son Comité d'études et de recherche franco-allemand. En outre, le Quai d'Orsay met deux diplomates confirmés à sa disposition. D'autres ministères apportent par ailleurs leur concours à l'IFRI sous forme de subventions, de crédits d'études, ou de mises à disposition d'agents de l'Etat. Le ministère des affaires étrangères a donc maintenu un effort important en faveur de l'IFRI, comme des autres organismes français de recherche en relations internationales, en dépit d'un contexte budgétaire très défavorable. Un contrat d'objectifs et de moyens, sur la base d'une évaluation en cours de la contribution de l'IFRI, devrait permettre de préciser les attentes des pouvoirs publics à son égard tout en consolidant au profit de l'IFRI les ressources publiques correspondantes.

Données clés

Auteur : M. Jacques Remiller
Circonscription : Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34730
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1499

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE34730

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3160